

Alerte presse du 21 mars 2013
Artisanat du Bâtiment / Élysée / Construction / Conjoncture

Plan d'investissement pour le Logement : La CAPEB a été, en partie, entendue et salue l'initiative du Président de la République

Patrick Liébus, Président de la CAPEB : « Le cap donné vers la rénovation thermique des logements va dans le bon sens. Ces orientations étaient très attendues par les entreprises. Si toutes les mesures du plan sont appliquées *effectivement et rapidement*, alors le secteur peut espérer des pertes d'emplois moins importantes que prévues. Cependant, la CAPEB rappelle que la mesure essentielle pour le secteur demeure une TVA réduite à 5% pour la rénovation de **TOUS** les logements, qui, malheureusement, n'a pas été intégrée dans la feuille de route gouvernementale. »

Paris, le 21 mars 2013 - Aujourd'hui, François Hollande, Président de la République, a annoncé les principales mesures en faveur du Logement et de la rénovation énergétique, que tout le secteur attendait depuis plusieurs mois. La CAPEB y voit un début encourageant et se tient prête à travailler sans attendre avec les pouvoirs publics à la mise en place concrète de ce plan. Les artisans du bâtiment restent mobilisés et attentifs.

La CAPEB très mobilisée pour sauver le bâtiment ces derniers mois

Parmi les mesures annoncées dans ce plan, la CAPEB salue notamment celles qu'elle avait tout particulièrement défendues depuis des mois :

- Un contrôle des entreprises low cost sous-traitantes indélicates qui ne pourront plus détourner à leur profit la TVA facturée (auto-liquidation de la TVA par le donneur d'ordre)
- Le moratoire des normes. À ce jour, 4 000 normes et réglementations techniques sont référencées dans le secteur de la construction
- La lutte contre les recours abusifs qui bloquent les mises en chantier

Au titre de la TVA à 5%, la CAPEB regrette que le plan limite l'application de ce taux à la construction neuve de logements sociaux. Elle maintient que l'application de ce taux à la rénovation de l'ensemble des logements serait plus efficace en termes d'activité et d'emploi et aussi pour atteindre les objectifs inscrits dans les lois Grenelle de l'environnement.

La rénovation thermique, un marché d'avenir

Une politique en ce sens était très attendue. C'est essentiel pour la France et les artisans du bâtiment se sont engagés depuis longtemps dans l'amélioration des performances énergétiques des logements :

- Les 140 000 logements annoncés en rénovation lourde (à partir de 15 ou 20 000 euros) pour 2014 sont un signal et constituent un objectif atteignable si « *l'optimisation des outils existants : CIDD et ECO-PTZ* » est à la mesure de cet enjeu

- Les 38 000 logements, en situation de précarité énergétique, à rénover pour 2014 sont atteignables si le programme Habiter Mieux tourne à plein régime et ainsi devraient venir soutenir l'activité des artisans, estimée à - 3% cette année
- Le guichet unique sera d'une grande utilité, à côté du travail déjà effectué par les artisans, pour informer les ménages et favoriser leurs décisions de travaux
- La poursuite du dispositif FEEBAT est confirmée. Néanmoins, il est indispensable de préciser, dès que possible, les conditions de son financement par les certificats d'économie d'énergie pour la période 2014-2016. Une attention identique devra être également portée au programme RAGE
- L'éco-conditionnalité (bénéfice des aides publiques soumis à la condition que l'entreprise soit RGE) est enfin confirmée

Patrick Liébus, Président de la CAPEB, précise « *On peut concevoir qu'à ce stade le plan n'entre pas dans tous les détails d'application des 20 mesures. En revanche, il faudra que très rapidement le secteur soit rassuré. Par exemple, en ce qui concerne la date d'entrée en vigueur de l'éco-conditionnalité pour les entreprises « Reconnues Grenelle de l'Environnement » qui ont fait l'effort de s'adapter au marché de la rénovation énergétique. Et je pense là notamment aux ECO Artisans. Ce marché, bien qu'il ait fortement ralenti en 2012, reste le seul segment encore en légère progression, il est donc indispensable et urgent d'orienter les investissements du Plan en sa faveur.* »

Pour mémoire depuis septembre 2012

La CAPEB s'est faite force de propositions pour sauver le secteur de la construction, qui traverse une crise sévère : -3 % de baisse d'activité en 2013 et 40 000 emplois sont directement menacés dans le secteur de la construction, dont 20 000 pour l'artisanat du Bâtiment. Les artisans du Bâtiment se sont mobilisés au niveau national le 18 janvier dernier : ils étaient 10 000 chefs d'entreprises à manifester ce jour-là à travers toute la France. Les responsables de la CAPEB ont défendu les intérêts de l'artisanat du Bâtiment auprès des pouvoirs publics à tous les niveaux : auprès des préfets de région et de département, à l'Assemblée nationale et au Sénat le 27 février dernier et à Matignon et auprès du Président de la République à l'Élysée le 5 mars.

TVA à 5 % pour la rénovation des logements : une mesure nécessaire

Mise en place de la TVA à taux réduit depuis 1999 = création de plus de 50 000 emplois en 2012, TVA à 7% = 6 000 pertes d'emplois en 2014 TVA de 7 à 10 % = entre 12 et 15 000 pertes d'emplois possibles

A propos de la CAPEB :

La CAPEB, Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment, est le syndicat patronal représentant l'artisanat du bâtiment (www.capeb.fr) lequel dénombre :*

- 380 000 entreprises employant moins de 20 salariés, soit 98 % des entreprises du bâtiment**
 - 992 000 actifs, soit 67 % des actifs du bâtiment
 - et 80 000 apprentis, soit 81 % des apprentis du bâtiment
- qui réalisent :*
- 79 milliards d'euros de chiffre d'affaires, soit 63 % du CA du bâtiment,
 - 1,63 milliard d'euros d'investissements, soit 61 % des investissements du bâtiment

** Définition d'une entreprise artisanale : une petite entreprise qui peut employer ou non des salariés et qui est inscrite au répertoire des métiers.*

*** Ces chiffres sont extraits de la nouvelle publication : « Les chiffres clés de l'artisanat du bâtiment 2011 »*

Contacts presse

Hopscotch : Isabelle Pestourie - Tél : 01 58 65 10 77 - i.pestourie@hopscotch.fr

CAPEB : Isabelle Planchais - Tél : 01 53 60 50 00/77/81 et 06 08 56 78 06 - i.planchais@capeb.fr